

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 14 juin 2015

Conditions Canton	Electeurs autorisés A: Nombre		Participation des électeurs autorisés Nombre de votes et pourcentage		Proportion des votes électroniques (C)... pourcentage		
	Suisses de l'intérieur	Suisses de l'étranger	B: Tous les canaux		C: Canal électronique	...par rapport aux électeurs autorisés (A)	...par rapport aux votes effectifs (B)
Berne		14186	-- ¹	-- ¹	2733	19.27	-- ¹
Zurich		22956	7307	31.83	4193	18.27	57.38
Glaris		513	-- ¹	-- ¹	87	16.96	-- ¹
Lucerne		4150	1435	34.58	854	20.58	59.51
Fribourg		4762	1572	33.01	936	19.66	59.54
Soleure		2735	-- ¹	-- ¹	578	21.13	-- ¹
Bâle-Ville		7452	2218	29.76	1328	17.82	59.87
Schaffhausen		1138	-- ¹	-- ¹	333	29.26	-- ¹
St.Gall		6092	2368	38.87	1492	24.49	63.01
Grisons		3220	-- ¹	-- ¹	651	20.22	-- ¹
Argovie		8215	2502	30.46	1695	20.63	67.75
Thurgovie		2845	1045	36.73	679	23.87	64.98
Neuchâtel	24343	524	-- ¹	-- ¹	4378	17.61	-- ¹
Genève	72353	21416	41944	44.73	8923	9.52	21.27
Total	96696	100204	-- ¹	-- ¹	28860	14.66	-- ¹

Exemple de lecture : Dans le canton de Lucerne, 4 150 Suisses de l'étranger étaient autorisés à utiliser le canal de vote électronique. 1 435 d'entre eux ont pris part au scrutin. Cela signifie un taux de participation des Suisses de l'étranger de 34.58 %. 854 des 1 435 votants suisses de l'étranger ont opté pour le canal de vote électronique. Cela signifie un taux d'utilisation du canal de vote électronique de 59.51 %. 20.58 % des 4 150 Suisses de l'étranger ont voté électroniquement dans le canton de Lucerne. Les cantons de Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, Grisons et Neuchâtel communiquent que ce chiffre.